

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du **15 décembre 2021**

Délibération n° **2021-130**

Convocation du **8 décembre 2021**

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 23

Nombre de conseillers absents : 6

Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 2

*L'an deux mille vingt-et-un, le **quinze décembre**, à **dix-neuf heures**, le Conseil Municipal de la commune de Val d'Erdre-Auxence s'est réuni, au nombre prescrit par la loi à la salle Yves Huchet, en session ordinaire du mois de **Décembre** sous la présidence de Monsieur Michel BOURCIER, Maire de Val d'Erdre-Auxence.*

Étaient présents : Aurélie AUGÉARD ; Catherine BELLANGER-LAMARCHE ; Jocelyne BELOUIN ; Michel BOURCIER ; Jean-Pierre BRU ; Emmanuel CHARNACÉ ; Franck CHOPIN ; Jean-François CLOAREC ; Jean-Pierre CLOEST ; Séverine DEZARNAULDS ; Catherine FOUGÈRE ; Jérôme GAUFFRETEAU ; Annick HODÉE ; Tony JOUBERT ; Jean-Marie JOURDAN ; Christine MATHIEU ; Laëtitia MAUDUIT ; Jean-Yves NEVEU ; David OLIVIER ; Frédéric PETITEAU ; Pierre Emmanuel PERRIOT ; Guillaume PHILIPPEAU ; Mireille POILANE ;

Élu(s) ayant donné pouvoir : Claudia FOLOKA a donné pouvoir à David OLIVIER ; Yvette CHATELAIS a donné pouvoir à Mireille POILANE

Excusé(s) : Stéphane CANIVET ; Marina GATÉ ; Nadia HUMEAU ; Coralie DILÉ ;

Jean-Pierre CLOEST a été désigné(e) secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

AFFAIRES GÉNÉRALES – URBANISME : Dénomination d'un lieu-dit au Louroux-Béconnais

« Les Australes »

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et lieux-dits.

Suite à la construction d'un bâtiment avicole, M. Pierre-André Cherbonnier demande au Conseil Municipal la possibilité d'affecter comme lieu-dit le nom « Les Australes » afin de localiser cette nouvelle construction située sur la parcelle 183F00478.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

 **D'adopter** la dénomination du lieu-dit « Les Australes » pour la construction avicole située sur la parcelle 183F00478

Copie certifiée conforme,

Au registre sont les signatures,

À Val d'Erdre-Auxence, le 15 décembre 2021,

Le Maire,

